Direction régionale des Affaires culturelles d'Île-de-France

Fraternité

Appel à candidatures Résidence création et mission

Les résidences « or-cadres » de La SEVE

En 2025, La SEVE met en place pour la première fois l'accueil d'un artiste professionnel à la Ferme de la Cure dans le cadre d'une résidence « création et mission ».

Cette résidence bénéficie du soutien financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Île-de-France.





Direction régionale des Affaires culturelles d'Île-de-France

Présentation de La SEVE

La SEVE change le monde et apprend à mieux vivre avec les bouleversements climatiques et sociétaux en reconnectant la Nature et l'Humain.

L'association fonde son action sur un socle de connaissances scientifiques qui nourrit son expertise. Elle utilise et développe des techniques pédagogiques engageantes, innovantes et adaptées aux différents publics. L'éducation populaire, l'intergénérationnalité, la mixité sociale et l'inclusion sont des concepts structurants de ses actions, elles-mêmes inspirées de l'écologie fonctionnelle et de l'agroécologie.

La SEVE réalise des animations Nature, organise des formations à la permaculture uniques et accompagne des projets humains, environnementaux et de transition sur le territoire de l'Axe Seine.

En parallèle, elle redonne vie à la Ferme de la Cure, ferme traditionnelle du Vexin français du XIème siècle, et la transforme en tiers-lieu rural depuis 2008. Etant un lieu ressource, démonstrateur et un laboratoire, c'est avant tout un lieu de transmission et de partage, où se déroulent des actions transdisciplinaires sur la Nature et l'environnement.

En plus des projets scientifiques et environnementaux, La SEVE souhaite développer l'accueil d'événements artistiques et d'artistes à la Ferme de la Cure, lieu au patrimoine historique, culturel et social fort. À moyen terme, nous avons l'ambition que la Ferme de la Cure soit un lieu récurrent d'accueil de résidences artistiques en milieu rural.

Ce projet est l'occasion pour nous d'initier ce type de dispositif au profit du plus grand nombre.





Direction régionale des Affaires culturelles d'Île-de-France

Égalité Fraternité

Modalités de candidature

Dossier de candidature

Le dossier est à adresser avant le mercredi 26 mars 2025 à minuit par mail (contact@seveasso.fr) avec l'objet « Candidature résidence d'artiste 2025 ».

Votre dossier au format PDF doit être constitué des pièces suivantes :

- Un Curriculum Vitae
- Un accès à un dossier artistique et aux productions antérieures de l'artiste
- Un budget prévisionnel précis, qui sera amené à être modifié suite au rendez-vous de calage avec l'équipe de l'association et les représentants de la DRAC Île-de-France
- Une proposition de projet avec des éléments précisant la motivation (2 pages maximum)

Le format de la présentation est libre.

Modalités de sélection

Date limite de dépôt de candidature : mercredi 26 mars 2025

Rencontre des artistes présélectionnés : mardi 01 avril 2025 matin

Réponse : entre le 02 et 04 avril 2025

Le comité de sélection est constitué de salariés et bénévoles de l'association, de bénéficiaires du projet (enfants adolescents et adultes) et de la DRAC Île-de-France.





Direction régionale des Affaires culturelles d'Île-de-France

Projet de résidence

Cet appel est ouvert à tous les artistes professionnels dont le projet artistique correspond au projet de résidence définie pour l'année 2025.

La discipline artistique éligible est **la photographie**, sans condition de nationalité (maîtrise de la langue française obligatoire).

Objectifs

L'objectif de la résidence est de faire le lien entre Nature & Cultures artistiques et scientifiques grâce aux deux axes suivants :

- Avoir un regard artistique sur les Sciences
- Rendre accessible et intéresser à la Nature grâce à un médium artistique

Description

Axe 1 – Avoir un regard artistique sur les Sciences

La SEVE fonde son action sur un socle de connaissances scientifiques. Les actions menées par l'association sont basées sur les sciences de l'écologie et du Vivant en général.

L'artiste sera invité à vivre la ferme comme un bénéficiaire de projet, un salarié, un bénévole, un visiteur ponctuel, un voisin. Grâce au temps long, l'artiste posera un regard nouveau et personnel sur ce tiers-lieu rural afin de produire un travail artisitique individuel.

Axe 2 - Rendre accessible et intéresser à la Nature grâce à un médium artistique

Il tient à coeur de La SEVE de rendre la science accessible à tous. L'approche par les arts, et notamment la photographie, est une porte d'entrée originale pour observer la Nature ordinaire ou exceptionnelle qui nous entoure et comprendre son fonctionnement.

En collaboration avec l'artiste, des ateliers de découverte de la photographie seront organisés. Ces temps seront inclusifs et intergénérationnels : ils bénéficieront à plusieurs typologies de publics et permettront la création de lien social (personnes en situation de handicaps, âges variés).

À noter : nous souhaitons co-construire ce projet avec l'artiste pour qu'il soit porteur de sens et personnel.





Direction régionale des Affaires culturelles d'Île-de-France

Territoire

La SEVE se situe à Sailly, village rural composé de 340 habitants (2021). Ce village est au nord du Département des Yvelines, frontière avec le Val d'Oise, dans la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise. Elle est aussi dans le Parc naturel régional du Vexin français.

C'est un village à la fois très rural et proche de pôles urbains importants tels que Mantes- la-Jolie et Les Mureaux. La SEVE mène des actions destinées à des publics variés pour notamment développer le lien entre monde urbain et monde rural.

Modalités et conditions d'accueil de la résidence

Durée: 5 mois entre avril et septembre 2025. Interventions à des pas de temps réguliers.

Événement de valorisation (format à définir) : septembre 2025

Financement : 10 000€ pour l'ensemble de la résidence pour l'artiste

Fournitures et équipements : pris en charge en fonction des besoins

Mises à disposition possibles : bureau / espace de travail avec connexion internet, repas

du midi

Hébergement et/ou frais de transports : pris en charge en fonction des besoins